

Renseignements utiles à qui voyage

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **15 (1935)**

Heft 10

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Renseignements utiles à qui voyage

Renseignements utiles à qui voyage

P. L. M.

Des compartiments sont réservés aux skieurs qui désirent ne pas se séparer de leurs skis

Pendant la période des sports d'hiver, du 14 décembre 1935 au 9 mars 1936, les voyageurs partant de Paris à 22 h. 05 pour Saint-Gervais et Evian, à 19 h. 30 pour Saint-Gervais et Bourg-Saint-Maurice et prenant au retour le train arrivant à Paris d'Evian et Saint-Gervais à 7 h. 15, de Bourg-Saint-Maurice et Saint-Gervais-les-Bains à 6 h. 40, peuvent garder leurs skis avec eux dans leurs compartiments.

Par ailleurs, dans la plupart des autres trains rapides et express de grand parcours à destination des stations de sports d'hiver des Alpes et du Jura, des compartiments de toutes classes seront réservés aux skieurs qui désirent ne pas se séparer de leurs skis.

Veillez demander la liste de ces trains aux gares ou bureaux de renseignements P.L.M.

Vers le soleil... à moitié prix

Voici un moyen de célébrer, le plus agréablement du monde, les fêtes de Noël et le premier mois de l'année : allez passer, ne fût-ce que quelques jours, sur la Côte d'Azur, le pays du soleil, des fleurs et des divertissements multiples.

Comme l'an dernier, le P.L.M. vous offre le voyage à moitié prix.

Des trains spéciaux de 1^{re}, 2^e et 3^e classes quitteront la capitale à 14 heures les 18 décembre 1935, et 1^{er}, 15, 29 janvier 1936; d'autres trains de même nature seront mis en marche par la suite.

Pour l'accès de ces trains, il sera délivré, au départ de Paris, des billets d'aller et retour à demi-tarif de 33 jours, pour les gares de Saint-Cyr-la-Cadière à Menton inclus, ainsi que pour celles d'Hyères, des Salins-d'Hyères et de Grasse. Vous aurez la facilité de revenir, par un train quelconque, dès le 7^e jour. Des arrêts au retour pourront avoir lieu à volonté, sans bulletin d'arrêt. En outre, vous aurez la faculté de vous rendre en autocar de la gare destinataire de votre billet à la gare d'arrêt que vous aurez choisie, à la condition d'utiliser le service d'autocars P.L.M. Nice-Marseille. A cet effet, vous devrez vous munir d'un billet d'autocar.

Les trains spéciaux ne comporteront pas de wagon-restaurant, mais vous pourrez vous procurer des paniers repas en gares de Paris et de Dijon.

Le nombre des places est strictement limité; deux trains seront mis en marche les 18 décembre et 29 janvier; un seul les 1^{er} et 15 janvier. La vente des billets a lieu uniquement à la gare de Paris P.L.M., 20, boul. Diderot; elle commence dix jours avant la date de départ de chaque train. Il n'est pas délivré de billets par correspondance. L'attention des voyageurs est spécialement attirée sur l'intérêt qu'ils ont à se procurer les billets dès les premiers jours de la vente, afin de ne pas en manquer.

Billets Suisses de fin de semaine Fêtes de fin d'année

FETES DE NOEL ET DE NOUVEL-AN

Les entreprises suisses de transport ont pris les dispositions exceptionnelles suivantes au sujet de la durée de validité des billets dits « du dimanche », réduits de 50 % sur le tarif normal :

1^o L'émission des billets « du dimanche » aura lieu tous les

jours pendant la période du 24 décembre 1935 au 5 janvier 1936;

3^o Les billets délivrés du 24 au 31 décembre seront valables uniformément 7 jours (jour d'émission compris) et ceux émis du 1^{er} au 5 janvier seront valables jusqu'au 6 janvier à minuit.

Pendant les périodes susmentionnées, le trajet de retour pourra être effectué déjà le premier jour de la validité, sauf pour les billets émis le 24 décembre, dont le retour ne pourra être utilisé que le lendemain au plus tôt.

En outre, en dehors de l'époque des fêtes de fin d'année, ces billets seront émis jusqu'au 5 avril 1936, avec validité du samedi matin au lundi à minuit.

Billets français de « fin de semaine ». — La validité des billets français de « fin de semaine » sera également exceptionnellement prolongée à l'occasion des fêtes et sera portée à 5 jours et demi au minimum.

Trains de luxe à destination de la Suisse

En raison de l'affluence des voyageurs, les compagnies de transport intéressées ont décidé de faire circuler les trains de luxe (W.-L. de 1^{re} et de 2^e classe seulement) :

ENGADINE EXPRESS (Paris et Calais-Zurich-Saint-Moritz);

OBERLAND EXPRESS (Paris et Calais-Berne-Interlaken);

tous les jours (sauf dimanches), pendant la période allant du 20 décembre 1935 au 18 janvier 1936.

En dehors de cette période, ces trains circuleront comme prévus à l'horaire, soit les 16 et 18 décembre 1935, puis du 18 janvier au 9 mars 1936, trois fois par semaine, c'est-à-dire les lundis, mercredis et vendredis.

Hiver 1935-36

Relations directes franco-suisse Horaire d'hiver 1935-36

Pour faciliter l'accès aux stations de sports d'hiver de Villars-Chésières-Bretaye et de Montana-Crans aux touristes français, les Chemins de Fer Suisses ont décidé d'autoriser, comme l'hiver dernier, l'arrêt du train rapide de nuit P. L. M. 511/C.F.F. 36 (départ de Paris P.L.M. à 22 h. 05), à Bex et à Sierre, aux conditions suivantes :

1^o Arrêt à Bex à 7 h. 59 (heure Europe centrale). Cet arrêt aura lieu sans conditions les 21, 22, 28 et 29 décembre 1935 et les 4, 11, 28 et 25 janvier 1936.

En dehors de ces dates, et cela pendant la période du 15 décembre au 29 février, l'arrêt est prévu chaque fois qu'un groupe d'au moins 10 voyageurs, à destination de cette gare, est annoncé préalablement, soit auprès de notre Agence soit auprès de la Division de l'Exploitation des C.F.F. à Lausanne.

La correspondance Bex-Villars s'opère comme suit :

Bex, dép. : 8 h. 37. — Gryon, arr. : 9 h. 35. — Billers, arr. : 9 h. 52.

2^o Arrêt à Sierre à 8 h. 46 (heure Europe centrale). — Cet arrêt est prévu pendant la période du 15 décembre au 29 février, mais à condition qu'au moins 10 voyageurs à destination de cette gare soient annoncés préalablement auprès de notre Agence ou auprès du Service de l'Exploitation précité à Lausanne.

La correspondance Sierre-Montana-Crans est la suivante :

Sierre, dép. : 9 h. 04. — Montana, arr. : 9 h. 42. — Crans, arr. : 10 h. 27.

Cette mesure exceptionnelle aura l'avantage d'éviter aux voyageurs le changement de trains avant d'arriver à Bex ou à Sierre et permettra de gagner, sur la durée actuelle du trajet, 34 minutes pour Villars et 1 h. 03 pour Montana-Crans.